



DELIBERATION n° 20 - 2016
En date du 21 Juin 2016
Portant sur la passation d'une convention avec
Limoges Métropole adhésion à un groupement de
commande

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.

Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales

Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Mr VANDEMBROUCKE Gérard

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

M. le Maire informe Conseil Municipal que :

Limoges Métropole va prochainement lancer un appel d'offres alloti (3 lots) concernant la location de contenants, pour l'évacuation, le transport, le traitement et la valorisation des déchets issus des services municipaux et communautaires.

Ces marchés seront conclus pour une période initiale de 3 ans à compter de leur date de notification, et pourront faire l'objet de 1 reconduction par période successive d'un an, sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder 4 ans.

Après analyse des besoins, il s'avère que la commune de Saint Just le Martel pourrait utiliser ces marchés.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes pourrait être conclue avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Limoges-Métropole serait le coordonnateur du groupement de commandes et serait chargée, à ce titre, de la gestion de la procédure et de la signature des marchés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

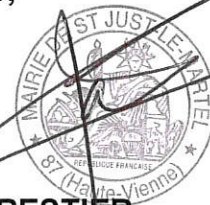
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation de marchés concernant la location de contenants, l'évacuation, transport, traitement et valorisation des déchets issus des services municipaux et communautaires.

- de confier au représentant de Limoges-Métropole le rôle de coordonnateur du groupement ainsi que la gestion de la procédure et de la signature des marchés au nom du groupement.

- d'imputer les montants des dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget de la commune de **Saint Just le Martel**.

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 21 Juin 2016

Le Maire,



Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016

